

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du **MERCREDI 07 SEPTEMBRE 2022 à 18 h 30**
Mairie - Salle du Conseil

N° DCA2022-09-07/05

Présents : Pierrick DUCIMETIERE Président ;

Sandrine BUISSON – Sylvie CHARNAUD – Virginie DANG VAN SUNG – Marie FISCHER – Saïda HADDOUR –

Laurence POTIER-GABRION – Claude THABUIS ;

Alain COSTA – Sandrine HUVENTE – Béatrice MONTANT – Lucienne THABUIS.

Excusés avec procuration : Marc LOCATELLI (procuration à Claude THABUIS) ;

Bénédicte ESPINASSE (procuration à Béatrice MONTANT).

Excusés : Jean LACOMBE – Etienne RIFFAULT.

Absente : Estelle MORAND.

Membres en exercice : dix-sept / Membres votants : quatorze

Objet : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU CCAS (CAO)

La commission d'appel d'offres (CAO) est l'organe chargé, pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux, à l'exception des établissements publics sociaux ou médico-sociaux, d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer les marchés publics.

L'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code.

A savoir, la CAO doit comporter en plus de son président, représentant de l'autorité habilitée à signer les marchés publics concernés, cinq membres titulaires élus au sein de l'assemblée délibérante, et cinq membres suppléants.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), établissement public administratif et donc considéré comme un établissement public local, il est nécessaire de composer une CAO, pour les marchés publics le concernant.

Le Conseil d'administration est donc appelé à procéder à l'élection en son sein de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Il est proposé de procéder à la désignation des membres de cette commission par le vote, à main levée, d'une liste de membres titulaires et d'une liste de membres suppléants.

Les membres du Conseil d'administration acceptent, à l'unanimité, ce mode de scrutin.

Sont candidats pour la liste de membres titulaires :

Saïda HADDOUR – Sandrine BUISSON – Lucienne THABUIS – Alain COSTA – Marie FISCHER.

Sont candidats pour la liste de membres suppléants :

Laurence POTIER GABRION – Sylvie CHARNAUD – Sandrine HUVENTE – Béatrice MONTANT – Virginie DANG VAN SUNG.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1414-2 et L.1411-5,

➤ **SONT ELUS, à l'unanimité, membres de la Commission d'Appel d'Offres du CCAS :**

TITULAIRES :

Saïda **HADDOUR** – Sandrine **BUISSON** – Lucienne **THABUIS** – Alain **COSTA** – Marie **FISCHER**.

SUPPLEANTS :

Laurence **POTIER GABRION** – Sylvie **CHARNAUD** – Sandrine **HUVENNE** – Béatrice **MONTANT** –
Virginie **DANG VAN SUNG**.

Certifié exécutoire par le Président

Reçu en Sous-préfecture de Bonneville le **20 SEP. 2022**

Publié le **21 SEP. 2022**

Notifié le

Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 07 septembre 2022

Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE

